

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2020

Salle polyvalente Michel Dinet - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : -

Procurations : Philippe BERTRAND-DRIRA à Jean-Marie HIRTZ
Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON
Marie-Claire D'AGOSTINO à Pierre BIYELA
Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Secrétaire de séance : Salvatore LIVOLSI

Date convocation : 24 janvier 2020

N°2020-003

Objet : Lancement de la procédure de marché public pour la fourniture de repas et l'achat d'une prestation de service dans le cadre de la restauration collective

Rubrique : 1.1

Rapporteuse : Marie-José AMAH

Le marché passé avec la société SODEXO, relatif à la restauration collective en liaison chaude des scolaires, des accueils de loisirs, des Accueils Collectifs pour Mineurs (mercredis éducatifs) et des personnes âgées arrive à terme le 31 août 2020.

Il est nécessaire de relancer un marché public pour la fourniture de repas en liaison chaude et une prestation de service et de propreté pour une durée d'un an renouvelable trois fois (soit du 1er septembre 2020 au 31 août 2024).

Le marché à passer est un marché de fournitures – services spécifiques - en vertu des dispositions des articles L 2113-15 et R 2123-1 du code de la commande publique.

Il convient de se prononcer sur la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché :

Le marché consiste en la fabrication, la livraison et la fourniture de repas pour les écoles maternelles et élémentaires de la ville, dans le cadre des activités périscolaires (restauration scolaire : 3 sites, mercredis éducatifs : 1 site) et extrascolaires (accueils de loisirs : 1 site), ainsi que pour les personnes âgées de la résidence sénior des Jardins Fleuris (1 site).

Le nombre de repas est estimé à 52 900 repas par an :

- 51 700 repas pour les scolaires, les mercredis éducatifs et accueil de loisirs,
- 1 200 repas pour les personnes âgées de la résidence des Jardins Fleuris.

Les repas sont livrés sur les différents sites de restauration de la ville.

Il est demandé aux candidats de prévoir une prestation dite de « service et de propreté ». Ainsi, le prestataire doit prévoir du personnel pour le service à table et le nettoyage des locaux. La ville estime que cette prestation nécessite 4,40 ETP pour l'ensemble des sites, pour un an.

Le montant global du marché est estimé à 1 205 630 € HT sur 4 ans.

Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera une procédure adaptée selon les dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Le seuil de 750 000 € HT étant dépassé, les modalités de publicité devront être conformes aux articles R2131-7 et R2131-15 du code de la commande publique (publication selon les modèles d'avis de marché européens au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Vu l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'exposé du Maire,

Après avis favorable de la commission Temps de l'Enfant réunie le 23 janvier 2020,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité,

4 voix contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY

Autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à une procédure adaptée pour la livraison et la fourniture des repas des scolaires, des accueils collectifs de mineurs (mercredis éducatifs), des accueils de loisirs et des personnes âgées de la résidence sénior des Jardins Fleuris, dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché, à intervenir, et à l'exécuter.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020 (chapitre 011).



Le Maire,

Bertrand KLING